MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 mai 2018

Excusé(e)s : BERTRAND Michel – BOUTIN Régis – GALISSON Christine – LE FLEM Corinne – LOOF Sébastien

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
11/05/2018	Terrain non bâti	116 la Trionnais	ZO 44	M. PAPION Éric
11/05/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	409 la Bourruais	YE 83 et 85	M. LERAT Julien et Mme TOLSTOVA Irina
11/05/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	42 rue de la Gaudinais	ZD 290	Mme LEMAIRE Denise
11/05/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	6 rue du Tertre	AB 106	M. & Mme KYRIASIS

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
16/04/2018	Avenant n° 1 au lot menuiseries extérieures	Ecole publique – extension	Miroiterie de la Mée Châteaubriant	+2 615,91 €

Subventions 2018 – attribution complémentaire

Depuis l'adoption de la délibération d'attribution des subventions aux associations en mars 2018, 2 nouvelles demandes de subventions sont parvenues en Mairie, déposées par l'UNC AFN de Saint-Aubin-des-Châteaux et l'ASCODE de Loire-Atlantique.

Le Conseil municipal décide d'attribuer à l'UNC une subvention de 222 €. En revanche, il ne donne pas suite à la demande de l'ASCODE.

Personnel communal – Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

De récentes dispositions législatives prévoient que, à titre expérimental, pour une durée de 4 ans maximum à compter de novembre 2016, les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Un arrêté ministériel du 2 mars 2018 fixe la liste des départements dans lesquels les centres de gestion assurent la mission de MPO à titre expérimental et les modalités de mise en œuvre, qui inclut la Loire-Atlantique.

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, affiliées ou non affiliées à ces centres de gestion, qui font le choix de confier au centre de gestion cette mission de médiation.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique. Il approuve la convention à intervenir à cet effet.

Implantation d'une baie de télécommunication sur un terrain communal avec l'opérateur FREE

Dans le cadre du dégroupage télécom, l'opérateur FREE souhaite implanter une baie de dégroupage sur la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux pour offrir le choix d'un autre opérateur télécom que l'opérateur historique pour différents services (téléphone, internet, TV). Pour des raisons techniques, l'armoire outdoor dont l'emprise représente 1,95 m², ne peut être installée dans le local ni dans l'enceinte France Télécom, rue de la Gaudinais. Par contre, une localisation à proximité serait adaptée.

Une telle installation parait techniquement possible sur le terrain de l'ancien bâtiment de la Poste, au 6 rue de la Gaudinais.

Le Conseil municipal autorise à cet effet la passation d'une convention avec l'opérateur FREE. La redevance annuelle sera de 54,60 €.

Convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution de véhicules (Fourrière)

La commune peut être confrontée de temps à autre au stationnement anarchique, gênant ou dangereux et à des entraves à la circulation des véhicules, y compris les deux-roues.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire peut demander l'intervention de la fourrière pour des infractions pénales aux règles de stationnement et de circulation suivant les conditions prévues par le Code de la Route.

Le garage SMD, de DERVAL est une fourrière agréée conformément à l'article R 325-24 du Code de la Route. Elle propose aux communes qui le souhaitent l'établissement d'une convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution de véhicules.

A cet effet, le Conseil municipal accepte les termes de la convention proposée par le garage SMD, qui sera conclue pour une durée de 1 an avec reconduction tacite pour une période maximale de 4 ans.

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2018

Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2019 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique :

- Monsieur Roland VIGNERON,
- Monsieur Alain GILOIS,
- Madame Martine FRANCQ née FRANGEUL.

Contribution communale au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le conseil d'administration du SDIS a engagé une démarche de révision des contributions des communes au financement de cet établissement. Cette décision est motivée par l'obsolescence des critères de calcul en vigueur mettant le SDIS dans une situation de fragilité juridique qui devait être corrigée.

Le nouveau mode de calcul retenu, basé sur la population DGF et le potentiel financier des communes, entraine des variations importantes quant au montant des contributions des collectivités. Pour Saint-Aubin-des-Châteaux, la participation passera de 36 324 € en 2018 à 52 214 € avec une période de lissage de 5 années à compter du 1er janvier 2019.

Suppression du droit d'eau du Moulin du Bas du Tertre

Par arrêté du 19 mars 2018, Madame la Préfète de la Loire-Atlantique a acté la perte du droit d'eau attaché à l'ancien moulin du Bas du Tertre du fait de la ruine du seuil permettant d'utiliser la force motrice de l'eau de la Chère.

Cette décision ne sera pas sans conséquence sur le réaménagement futur du plan d'eau du Bas du Tertre.

Cessation d'activité de la carrière des Haubretières

Information est donnée aux membres du Conseil municipal de la déclaration de cessation d'activité de la carrière d'argile des Haubretières par la société NECS.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, Le Cabinet URBA Ouest Conseils a débuté sa mission d'assistance par la phase diagnostic, en premier lieu de l'agriculture. Les exploitants agricoles ont été conviés à une réunion d'information puis à un entretien individuel. Il est à noter une très bonne participation de leur part.

Diagnostic agricole

Parallèlement à l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a sollicité la Chambre d'Agriculture pour réaliser un diagnostic agricole complet dans l'objectif d'élaborer, en partenariat avec la profession, un projet politique de territoire intégrant véritablement l'agriculture et son environnement naturel.

Un diaporama reprenant les principaux éléments de cette étude a été présenté aux élus qui seront rendus destinataires du document final.

Le Maire,



Daniel RABU.